



PROJET PEDAGOGIQUE

ALSH de SAINT SAUVEUR DE BERGERAC

ÉTÉ 2020

Du 6 juillet au 31 août

Sommaire

	Descriptif de l'accueil	p. 3
I.	Rappel des intentions éducatives du Projet Educatif	p. 4
II.	Les objectifs pédagogiques	p. 5
III.	Les activités	p. 6
IV.	La répartition des temps respectifs d'activité et de repos	p. 7
V.	Les modalités d'accueil des mineurs	p. 8
VI.	Les mesures prises pour l'accueil des mineurs concernant le coronavirus	p. 8
VII.	Les mesures envisagées pour l'accueil des mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicap	p. 9
VIII.	Les caractéristiques des locaux et des espaces utilisés	p. 10
IX.	Les modalités de fonctionnement de l'équipe	p. 10
X.	Les modalités d'évaluation de l'accueil	p. 11

Descriptif de l'accueil

Nature de l'accueil : Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Il est situé dans le bourg, à proximité de l'école de St Sauveur de Bergerac, commune rurale de 840 habitants, à 7 km de Bergerac.

Adresse : 10, impasse traversière - 24520 St Sauveur de Bergerac

Tél. : 05.53.74.80.41 – mail : alsh.stsauveur@la-cab.fr

Nom et coordonnées de l'organisateur :

Communauté d'Agglomération Bergeracoise

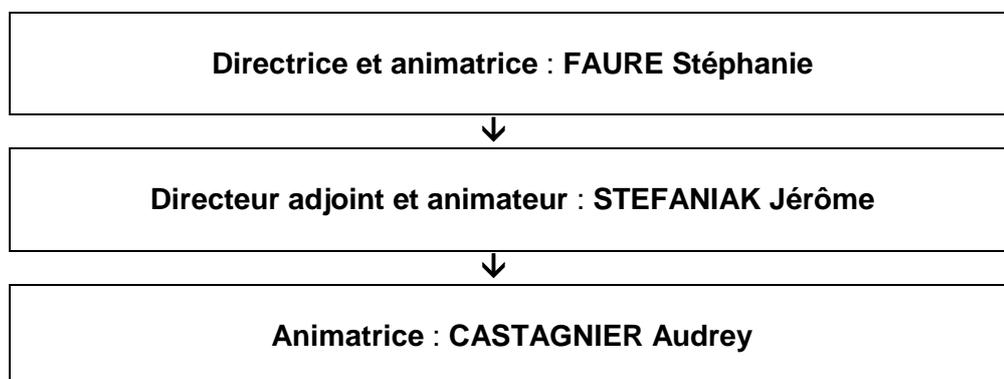
Domaine de la Tour- La Tour Est - CS 40012 - 24112 Bergerac Cedex

L'accueil de loisirs est un lieu de rencontre où l'enfant peut retrouver ses copains, partager, communiquer ou créer des liens avec d'autres enfants comme avec les adultes. L'équipe d'animation souhaite proposer un accueil qui soit vraiment de loisirs, éducatifs, où l'enfant peut évoluer dans un cadre sécurisé, y découvrir de nouvelles activités culturelles, sportives et d'expression.

Compte tenu du protocole en vigueur, la structure a une capacité totale de 32 enfants de 4 à 12 ans (8 enfants de -6 ans et 24 enfants de +6 ans). Elle accueille essentiellement les enfants des communes avoisinantes (Creysse, Cours de Pile, Lamonzie-Montastruc, Mouleydier et St Germain et Mons)

L'ALSH est ouvert du **lundi 6 Juillet au lundi 31 août 2020**, de 7h30 à 18h30.

Organigramme :



Du personnel saisonnier qualifié et/ou en cours de qualification, viendra compléter l'équipe.

I. Rappel des intentions éducatives du Projet Educatif

L'Accueil de Loisirs est une richesse supplémentaire dans la construction de l'enfant en tant que futur adulte.

Il répond aux besoins et aux rythmes de l'enfant et du jeune en toute sécurité (affective, morale et physique).

La politique jeunesse de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise s'articule donc autour des orientations éducatives suivantes :

Promouvoir le loisir éducatif

Le rôle de l'animateur est de créer les conditions propices aux enfants en vue de permettre la construction de leur identité et l'émergence de leurs idées. L'enfant ou le jeune doit pouvoir avoir le droit et la liberté de s'exprimer, de choisir, de proposer et de décider.

Favoriser le développement et l'épanouissement de l'enfant, du jeune, par le jeu et l'activité dans le respect de ses rythmes et de ses besoins chrono-biologiques.

Garder toujours à l'esprit que les temps passés par l'enfant sur les structures de loisirs doivent être des temps de détente et de plaisir.

Favoriser l'autonomie et le sens des responsabilités

Mettre les enfants et les jeunes en situation de coresponsabilité au sein du groupe, dans la vie quotidienne comme dans les activités de loisirs.

Cela est rendu possible lors de l'élaboration de projets, avec pédagogie et méthode. Pour bien grandir, tout enfant doit pouvoir expérimenter, acquérir des responsabilités, gagner en autonomie en parallèle du développement de connaissances et de compétences.

Favoriser la mixité sous toutes ses formes (culturelle, sociale...).

Beaucoup de communautés vivent à côté les unes des autres sans se rencontrer et en ne se connaissant pas ou peu. Pour un enrichissement mutuel et pour limiter les risques de rejet ou de repli, il est nécessaire de favoriser la rencontre de différentes cultures.

Nos accueils de loisirs sont, en ce sens, des lieux privilégiés pour favoriser le « vivre ensemble ». Facteur d'enrichissements mutuels, la mixité se décline sous diverses formes :

- genre : garçon/fille ;
- handicap : accueillir, agir avec des personnes en situation de handicap ;
- territoire et habitat : urbain/rural ; quartiers politique de la ville, ... ;
- âge ;
- sociale : permet le brassage, la rencontre sans distinction des personnes par CSP (catégories socio-professionnelles), des plus humbles aux plus aisées ;
- culturelle : selon ses origines, l'éducation reçue, ses pratiques, etc...

Accueillir les différences en favorisant l'inclusion des enfants atteints de troubles de la santé ou de handicap dans des séjours composés de mineurs valides.

En faisant référence à la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation, la citoyenneté et la vie sociale des personnes handicapées.

La CAB prend en compte les spécificités de cet accueil en s'appuyant sur les compétences d'un partenaire privilégié : l'IME (l'Institut Médico Educatif) de Rosette géré par l'association des Papillons Blancs.

Amener les enfants et les jeunes à découvrir leur territoire dans sa dimension locale en priorité, mais aussi plus élargie avec la proposition de mini-séjours.

La complémentarité entre les accueils de loisirs au niveau des moyens humains et logistiques contribue à un travail de mise en réseau des compétences (rencontres inter-centres).

Sensibiliser les enfants et les jeunes à la notion de développement durable et d'écocitoyenneté.

Le développement durable répond aux besoins des générations actuelles sans compromettre la capacité des générations futures. Véritable enjeu de société, les accueils de loisirs sont des vecteurs de transmission des valeurs de respect de l'environnement et d'encouragement à une démarche de développement durable.

Dans nos ALSH, les enfants sont attentifs et participatifs à des activités d'expérimentation de type : réalisation d'un potager, sensibilisation à la permaculture, au tri sélectif et au recyclage ainsi que des soirées familles « repas zéro déchet ».

II. Les objectifs pédagogiques

Le projet pédagogique est élaboré en équipe où chacun apporte sa réflexion. Les responsabilités et les tâches sont réparties en fonction des idées et des attentes de chaque animateur en cohérence avec le projet éducatif. Il donne naissance à des projets d'animations qui se concrétisent par un programme d'activités. Nous nous appuyons sur les compétences de chacun et la complémentarité dans l'équipe (profil sportif, manuel, artistique...).

L'équipe d'animation a repensé la complémentarité et la continuité des temps de l'enfant.

Les différents bilans et constats de l'année écoulée, nous conduisent à maintenir et développer certaines valeurs importantes pour notre équipe.

Différentes thématiques (chaque vacance scolaire) seront abordées au travers de plusieurs objectifs pédagogiques.

Accompagner l'enfant dans son autonomie

Objectif opérationnel :

- Permettre à l'enfant de développer son indépendance
- Maintenir le rythme de vie collective de l'enfant

Actions :

- En renforçant ses capacités à faire seul
- En l'encourageant à persévérer dans ses différentes actions quotidiennes, sa prise d'initiatives, ses choix,...
- En développant différents outils pédagogiques et ludiques en tenant compte du protocole sanitaire actuel (lavage de mains, distanciation)
- En ritualisant, dans la journée, des moments d'échanges et des temps d'apaisement avec les enfants.

Privilégier la découverte et l'expérimentation

Objectif opérationnel :

- Permettre à l'enfant de s'épanouir et découvrir son territoire local

Actions :

- En proposant des activités diversifiées, innovantes et variées
- En stimulant l'imagination et le rêve chez l'enfant
- En développant une démarche participative auprès et avec les enfants afin qu'ils puissent partager et se sentir écoutés
- En découvrant et profitant des chemins de randonnées et voie verte à notre disposition.

Favoriser la socialisation

Objectif opérationnel :

- Enrichir la mixité et l'esprit de groupe

Actions :

- En facilitant l'inclusion des enfants atteints de troubles de la santé ou de handicap et en contribuant à leur épanouissement
- En amenant l'enfant au dialogue afin de réguler les conflits ou la gestion de ses émotions (mise en place d'un lieu et outils d'apaisement)
- En mettant en avant les valeurs de respect et de tolérance, en encourageant le comportement de bienveillance et d'entraide envers ses copains.
- En favorisant l'aventure collective au travers les différentes activités proposées (grands jeux, fresques, danses,...) individualisées.

III. Les activités

Au vu du protocole sanitaire du ministère, en date du 18 juin 2020 :

Les activités sont organisées par petits groupes.

- aucune règle de distanciation ne s'impose au sein d'un même groupe que ce soit dans les espaces clos (salle d'activités, couloirs, réfectoire, etc.) ou dans les espaces extérieurs. En revanche, la distanciation physique doit être maintenue entre les mineurs de groupes différents.

- la distanciation physique d'au moins un mètre s'applique dans les espaces clos, entre les encadrants et mineurs ainsi qu'entre ces derniers quand ils sont côte à côte ou face à face. Elle ne s'applique pas entre mineurs d'un même groupe, y compris pour les activités physiques et sportives.

Le programme d'activités proposé tient compte de la distanciation et des gestes barrières. Chaque activité proposée fait l'objet d'une évaluation préalable et d'une adaptation au regard de ces règles.

- La mise à disposition d'objets partagés lors d'échanges de (livres, ballons, jeux, crayons etc.) est permise lorsque qu'un nettoyage quotidien est assuré (ou que les objets sont isolés 24 h avant réutilisation).

- L'organisation d'activités en plein air doit être conçue de façon à ce que le nombre de mineurs présents simultanément dans les espaces utilisés permette le respect de la distanciation lorsque cette dernière est requise.

- Les personnes intervenant ponctuellement au sein des accueils notamment pour la mise en place d'activités culturelles, physiques et sportives peuvent être admises dans la structure dans le respect des règles de distanciation et des gestes barrières,

La qualité éducative des activités tient compte :

- du respect des rythmes chrono biologiques de l'enfant.
- de la pertinence de l'organisation des activités.

Notre rôle est de proposer des loisirs éducatifs dans le respect de la législation (cf Arrêté du 25/04/2012) et garantissant la sécurité morale et physique des participants. Nous souhaitons favoriser la découverte d'activités innovantes et impliquer les enfants et les jeunes dans leur organisation.

Chaque année, l'équipe d'animation choisit différents thèmes pour travailler sur les projets d'animations. Elle accueille les enfants en proposant des activités variées, leur permettant la découverte et l'envie de participer. L'équipe d'animation propose des activités au choix ou à la carte afin de respecter les rythmes de l'enfant. Cela passera par des temps d'activités et de détente : des temps pour jouer, se ressourcer.

Pour ces périodes, les enfants pourront développer leur créativité ou/et leur motricité.

« **Raconte-moi ton histoire** » sera le fil conducteur des différentes activités proposées de cet été : randonnées pédestres, activités manuelles, sorties pédagogiques locales autour de la **thématique intergénérationnelle**.

L'occasion, pour petits et grands, de parcourir le temps : sa naissance, la famille (parents et grands-parents) et la vie d'autrefois mais également d'imaginer son avenir, son métier en tant qu'adulte.

IV. La répartition des temps d'activité et de repos

A travers l'organisation de la vie quotidienne, l'équipe s'engage à respecter la sécurité physique, morale et affective des enfants accueillis à (cf VIII, le rôle des animateurs).

La vie quotidienne des petites vacances	
OBJECTIFS	MOYENS
ACCUEIL : de 7H30 9H30	
Assurer l'hygiène et éviter une éventuelle propagation du Covid 19	Lavage des mains avec savon ou gel hydro alcoolique
Permettre aux enfants d'avoir des rythmes différenciés	Arrivées échelonnées
Echanger, informer, donner confiance, reconforter l'enfant. Sécuriser l'accueil avec un dispositif de distanciation.	Accueil des parents et transmissions à l'entrée de la structure (portail). Les enfants rentre un par un dans le bâtiment en gardant 1 m de distance
Contrôler les présences	Appel, liste des enfants inscrits
Travailler sur la qualité de l'accueil, favoriser les échanges, informer en maintenant la distanciation (1 mètre)	Animateur à l'écoute : observe, accueille, surveille, propose une collation, des jeux, des activités à l'aide de fournitures ou matériel individualisé.
ACTIVITES : de 9H30 à 11H30	
S'assurer de tout mettre en œuvre dans l'intérêt de l'enfant, assurer la sécurité physique, morale et sanitaire de tous, favoriser l'épanouissement	Choix de l'activité en lien avec les projets éducatif et pédagogique. Un temps calme est aménagé en fin d'activité, avant le déjeuner.

REPAS : de 11h45 à 13h30 Respect d'une distance de 1 mètre linéaire entre deux tables.	
Répondre aux besoins physiologiques, d'hygiène et d'autonomie Partager, échanger	Organiser le passage aux toilettes et lavage des mains. L'enfant est incité à goûter de tout. Chaque enfant débarrasse et range sa table. L'animateur veille au bon déroulement du repas. Dans ce contexte particulier l'enfant sera servi à table et en deux services.
TEMPS CALME : de 13h30 à 14h30	
Permettre aux enfants d'avoir des rythmes différenciés	Des jeux calmes et de détente individualisés sont proposés. (coloriage, lecture, musique, initiation méditation ou, yoga,...)
ACTIVITE : de 14h30 à 16h	
S'assurer de tout mettre en œuvre dans l'intérêt de l'enfant, assurer la sécurité physique, morale et sanitaire de tous, favoriser l'épanouissement.	Choix de l'activité en lien avec les projets éducatif et pédagogique.
GOUTER/ECHANGE : de 16h à 17h	
Répondre aux besoins physiologiques, partager, échanger	Organiser le passage aux toilettes et lavage de mains. Préparation du goûter par les animateurs, prise du goûter par groupes échelonnés. Rangement, temps d'échanges et bilan de la journée.
TEMPS LIBRE/RETOURS : de 17h à 18h30	
Permettre aux enfants d'avoir un temps personnel en attendant les parents.	L'animateur est présent, joue avec l'enfant en fonction de ses envies
Partager, échanger	L'animateur va au-devant des parents
Veiller à la sécurité, être responsable	L'animateur doit savoir avec qui repart l'enfant, aucun enfant ne part sans autorisation des parents. Il devra accompagner l'enfant jusqu'au portail.

V. Les modalités d'accueil des mineurs

Dès leur arrivée dans les locaux de l'ALSH, les enfants participent activement à la vie de celui-ci : ils rangent leurs affaires personnelles (sacs, vêtements, gourde... aux lieux prévus à cet effet à l'extérieur de la structure, marquage au sol).. L'animateur veille au lavage des mains de l'enfant dès leur entrée dans les locaux. L'enfant est invité à s'attribuer une table. L'adulte lui fournira, pour la journée, les fournitures nécessaires pour l'occupation de ses temps libres (pochette coloriage, boîte contenant crayons, colle, ciseaux...). Les livres, petits jeux, puzzles seront attribués à chaque enfant, pour la journée par rotation.

Pour toute activité manuelle ou sportive, les différents matériels utilisés sont individualisés et marqués pour la journée.

Le lavage des mains est systématique et obligatoire avant chaque changement ou lieu d'activité.

VI. Les mesures prises pour l'accueil des mineurs concernant le coronavirus

Le directeur de l'accueil est la personne chargée du suivi sanitaire en qualité de référent covid-19.

Accueil des enfants :

Pour pouvoir accueillir les enfants dans le cadre de la procédure mise en place contre le virus, des groupes seront organisés dans différentes salles. Les animateurs expliqueront les gestes à respecter ainsi que les consignes de sécurité.

Accueil des familles :

Les responsables légaux sont informés préalablement à l'inscription du mineur des modalités d'organisation de l'accueil et, notamment, de la constitution de sous-groupes de mineurs, de l'importance du respect des gestes barrière par eux-mêmes et leurs enfants à l'arrivée au sein de l'accueil.

Les parents doivent avoir pris connaissance des précautions mises en place et se doivent de les respecter. Les familles seront accueillies à l'entrée au portail de la structure. Dans le cas où un jeune présente des symptômes les parents sont tenus de venir le chercher.

Les familles sont aussi tenues de prévenir la structure si le jeune ou un membre de leur famille présente des symptômes liés au virus.

Hygiène des mains et hygiène respiratoire :

Les animateurs ainsi que les enfants devront se laver les mains dès leur arrivée dans la structure, après chaque activité, avant chaque passage aux toilettes pendant au moins 30 secondes avec du savon, avec un séchage soigneux de préférence avec une serviette en papier jetable. Les mains devront être nettoyées après s'être mouché, avoir toussé, éternué, après chaque changement de lieux. Avant de quitter la structure toutes les personnes présentes que ce soit enfants ou animateurs doivent se laver les mains.

Les enfants de plus de 11 ans devront être munis d'un masque fourni par leur responsable légal. Les animateurs portent également des masques fournis par l'organisateur de l'accueil.

La prise de température :

Outre la surveillance de l'apparition de symptômes chez leur enfant, les parents seront invités à prendre sa température avant le départ pour l'accueil. En cas de symptômes ou de fièvre (38°), l'enfant ne doit pas prendre part à l'accueil et ne pourra y être accueilli.

L'accueil de loisirs est équipé de thermomètres pour pouvoir mesurer la température des enfants (ou des personnes) dès qu'ils présentent des symptômes au sein de l'établissement.

Hygiène des locaux :

Les structures accueillant des mineurs sont nettoyées tous les jours (sols et surfaces potentiellement contaminés). Le matériel et les jeux utilisés par les jeunes, les poignées de portes, tables, chaises, toilettes sont régulièrement désinfectés par l'équipe d'animation. L'approvisionnement des espaces d'hygiène (toilette et savon) est constamment effectué. Les différents locaux sont aérés plusieurs fois par jour.

Le port du masque (masque grand public) :

- Le port du masque « grand public » est obligatoire pour les encadrants et pour toute personne prenant part à l'accueil et au contact avec les mineurs dans les situations où la distanciation d'au moins un mètre ne peut être garantie.
- Le port du masque est proscrit pour les mineurs de moins de 6 ans.
- Le port du masque n'est pas recommandé pour les mineurs de moins de 11 ans.

- Le port du masque est requis pour les mineurs lorsqu'ils présentent des symptômes d'infection covid-19, auquel cas, ils sont isolés, munis d'un masque adapté fourni par l'organisateur dans l'attente de leurs responsables légaux.
- Il appartient aux responsables légaux de fournir des masques à leurs enfants.
- les masques seront fournis par la CAB pour les encadrants.

Hygiène du bus :

- les règles de distanciation sociale doivent s'appliquer aux transports.
- les jeunes de plus de 11 ans doivent porter un masque dès lors que les distances de sécurité ne peuvent pas être respectées à l'intérieur du véhicule.
- le chauffeur doit porter un masque ainsi que les jeunes et maintenir les distances de sécurité avec les passagers.
- le véhicule utilisé doit faire l'objet, avant et après son utilisation d'un nettoyage et d'une désinfection dans les mêmes conditions que celle applicables aux locaux.

VII. Les mesures envisagées pour l'accueil des mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicap

Pour accueillir au mieux les enfants atteints de trouble de la santé ou porteur de handicap, l'équipe de direction et d'animation est à l'écoute de la famille afin d'explorer toutes les possibilités (aménagement de locaux, prise en charge particulière) pour optimiser les conditions d'accueil de l'enfant. L'organisation mise en place doit répondre au mieux aux besoins de l'enfant sans mettre en difficulté ni l'enfant, ni le groupe, ni l'équipe d'animation.

VIII. Les caractéristiques des locaux et des espaces utilisés

Pendant les temps d'animation comme pour l'ensemble de l'accueil sur la journée, les enfants sont répartis dans 3 salles distinctes (3 groupes), suivant leur âge, organisé en unités de 12 enfants par salle (maximum).

Les locaux utilisés se situent dans l'ancienne école communale, composée de :

Espaces intérieurs :

- 1 petite salle, servant d'accueil aux enfants de 4/5 ans, dotée d'une grande baie vitrée, porte manteaux, et rangements facilement accessibles pour les enfants. Les familles peuvent y trouver toutes les informations nécessaires (plaquettes, programmes, trombinoscope de l'équipe, menus...),
- Le bureau d'accueil et un petit coin cuisine aménagé (infirmierie, évier, frigo et rangements divers),
- 1 grande salle, pour les 6/8 ans, non attenante à la première (séparée par une cour et un couloir de rangement doté d'un lavabo collectif).
- 1 petite salle, servant de dortoir aux plus petits (4/5 ans) initialement, comprenant armoire (rangements affaires personnelles de sieste), lave-linge, et couchettes individuelles, servira de lieu de stockage exceptionnellement cet été 2020.

Espaces extérieurs :

- Une petite cour clôturée et sécurisée par un portail électrique,
- Un bloc sanitaire comprenant 3 urinoirs et 5 WC, dont un accès handicapés,
- 2 petits préaux attenants aux 2 salles principales.

Afin d'appliquer le protocole et garder la distanciation des différents groupes, une troisième salle est mise à disposition par la Mairie de Saint Sauveur. La salle des associations, située à l'étage du bâtiment communal de la salle des fêtes, accueillera 12 enfants de 9/12 ans est dotée de sanitaires (WC et lavabos).

Nous avons également accès à l'aire de jeux communale située à 100 mètres de l'ALSH (passage protégé traversant la départementale du bourg).

Pour les activités sportives et culturelles, nous avons à disposition les chemins de randonnées et la voie verte.

IX. Les modalités de fonctionnement de l'équipe

Pour permettre une meilleure réflexion, des temps hebdomadaires sont prévus en équipe avec la directrice qui transmet les informations et les consignes.

Toute l'équipe d'animation est associée à la construction du projet pédagogique. Ces temps de concertation et de régulation s'effectuent en réunion d'équipe et font l'objet d'un compte rendu.

Plusieurs cahiers sont mis en place pour toutes les autres transmissions : « administratif » (interne à l'équipe), « familles » pour les informations et notes importantes (départs ou évènements exceptionnels,...), et « suivi entretien et ménage des locaux ».

Il peut être fait appel à des intervenants extérieurs suivant le projet d'animation en lien avec les objectifs fixés. Ils seront toujours accompagnés d'un animateur de l'équipe.

Un nouvel animateur ou stagiaire sera associé de la même façon à nos projets (après un entretien individuel avec la directrice).

Le directeur assure les rôles de :

- Formateur : Il accompagne les animateurs dans leur parcours de formation continue et assure aussi la formation de stagiaires accueillis à l'ALSH.
- Coordinateur : Il supervise les projets de l'équipe et fait le lien avec les différents partenaires, intervenants, autres ALSH et hiérarchie. Il est garant du bon déroulement du projet pédagogique et du bon fonctionnement de la structure.
- « Moteur » : Il guide son équipe dans le choix de ses idées et de ses démarches. Il accompagne, soutient et écoute ses animateurs. Il travaille avec eux leurs compétences et points forts en vue d'être efficient mais aussi de manière à ce que chacun se sente respecté. Il est en recherche perpétuelle d'amélioration de la qualité d'accueil au quotidien.

L'animateur doit :

- Etre conscient des responsabilités qui lui sont confiées, tant au niveau de la sécurité physique, morale qu'affective de l'enfant. C'est la raison pour laquelle, il est très important d'instaurer un réel dialogue avec l'enfant.
- Participer à la construction du ou des projets pédagogiques
- Mettre en œuvre un projet d'animation issu du projet pédagogique et assurer l'animation des activités
- Assurer la vie quotidienne des enfants
- Lors de la présentation des activités ou sorties, informer l'enfant des règles à suivre et proposer des situations à vivre, des résolutions de problèmes plutôt que de la consommation passive d'activités.
- Anticiper la préparation de ses activités (recherches, tester les réalisations,...)
- Favoriser des échanges pendant les temps d'accueil et encourager, soutenir l'enfant dans l'activité.
- Donner à jouer, laisser jouer, jouer avec et faire jouer.
- Aller au-devant des familles pour créer un climat de confiance, présenter les projets et objectifs et instaurer le dialogue de manière à partager les informations concernant leur enfant.

Une vigilance particulière est demandée à l'ensemble du personnel :

- Ne pas fumer en présence des enfants.
- Ne pas utiliser de portable sans cas d'urgence.
- Mettre en ordre les salles, vérifier les fermetures des portes, fenêtres, lumières, WC, portail...
- Il devra assurer les différentes tâches de désinfection des tables et matériel pédagogique.

Une attention particulière est portée envers les équipes techniques (nettoyage, cuisine, agents d'entretien,...) car l'ALSH ne peut fonctionner sans l'adhésion et l'implication de tous.

X. Les modalités d'évaluation de l'accueil

Afin que le projet pédagogique soit le reflet du fonctionnement de l'équipe et un véritable outil de travail, des outils d'évaluation sont mis en place : critères, indicateurs et grilles d'évaluation. Ils font l'objet d'échanges et d'analyse de pratiques en équipe puis avec la coordinatrice jeunesse et avec la Directrice du service Enfance et Jeunesse. Ces outils permettent de mesurer l'écart entre les objectifs fixés dans le projet pédagogique et la concrétisation sur le terrain à travers nos différents moyens.

Une synthèse de ces évaluations est faite pour permettre un retour à la direction et aux élus jeunesse.